

DOSSIER page 4

Voisenon : des idées décidées, un budget maîtrisé, des actions organisées

Première récolte du miel de Voisenon



L'actualité de
vos associations
page 10

Élections régionales
et départementales
page 15

SOMMAIRE

**DOSSIER** 4

Voisenon : des idées décidées, un budget maîtrisé, des actions organisées

3 questions à Jacqueline BESNARD

3 questions à Fanny LIDOUREN

LE COIN DES ASSOCIATIONS 10

3 questions à Teddy ETINOF

RETOUR EN IMAGES 12

3 questions à Christian LE MOAL

EXPRESSIONS LIBRES 14**CARNET DE VILLAGE** 15

Etat-civil de Voisenon

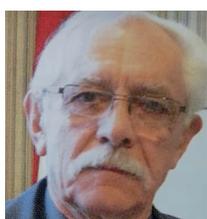
Élections départementales et régionales

AGENDA (soumis à modifications)

- **5 et 6 Juin** : les concours de belote et de pétanque (A.S.C.V.), et le Loto des enfants (A.D.P.E.V.M.) sont **ANNULÉS**
- **11 Juin** : Café chantant organisé par Familles Rurales
- **12 Juin** : Atelier nature Cultures and Co
- **18 Juin** : Commémoration de l'Appel du 18 juin 1944 au Monument aux morts
- **20 et 27 juin** : ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES
- **25 Juin** : (sous réserve) Spectacle de danse organisé par l'A.S.C.V.
- **26 Juin** : Kermesse de l'école organisée par l'A.D.P.E.V.M - **ANNULÉE**
- **27 Juin** : Promenade contée organisée par l'A.V.I. Patrimoine
- **13 Juillet** : Fête du 14 juillet (voir 4e de couverture)

Note de la rédaction

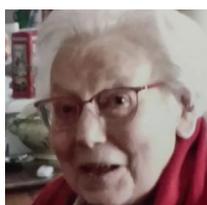
Les mesures gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 restent susceptibles d'évoluer. L'actualité communale présentée dans ce numéro peut donc être modifiée en conséquence, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

Hommages**Jacques BAUMANN**

C'est avec émotion que les élus de Voisenon ont appris le décès de Jacques BAUMANN, Maire honoraire de Rubelles (1977-2014) et figure emblématique du Plateau nord de l'agglomération melunaise. Après 41 ans de mandats au service de sa commune, il a choisi en 2014 de ne pas se représenter. Monsieur le Maire s'est rendu à ses obsèques pour représenter le Conseil municipal.

**Bernard HUP**

C'est avec regret que nous avons appris la disparition brutale de Bernard HUP, correspondant emblématique du journal local «La République de Seine-et-Marne». Il a couvert, depuis de nombreuses années, des centaines d'articles à travers notre agglomération melunaise et en particulier à Voisenon. Des élus ont représenté la commune à ses obsèques.

**Sœur Simone LEVERBE**

Sœur Simone LEVERBE s'est éteinte à la résidence des Sœurs de Nazareth où elle vivait une retraite paisible après avoir dirigé le collège Nazareth pendant une décennie. Voisenon lui rend hommage pour son dévouement à cette noble cause : l'enseignement. Dans la décennie 1970, Nicole MULLER (ex-Adjointe au Maire) l'a bien connue ; elle avait autorisé les pensionnaires de Terminale à participer avec l'association Familles Rurales au centre de loisirs du mercredi et au portage de quelques repas préparés par le restaurant local. Ceux qui l'ont bien connue gardent un souvenir ému de sa bienveillance et de son ouverture d'esprit.

L'envie de se retrouver et l'espoir de réaliser ensemble

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,



La belle saison est de retour et avec elle l'espoir. L'espoir de retrouver une liberté après plus d'une année d'efforts et de privations. L'espoir de retrouver les animations qui nous ont tant manqué notamment celui des chaises des amis qui frottent sur les terrasses de nos jardins.

L'espoir de voir à nouveau les files d'attentes devant les lieux culturels qui font la richesse de notre terroir. L'espoir enfin de se retrouver tout simplement.

Dans l'immense banlieue parisienne où la densification massive est la règle et où l'urbanisme torturé a créé un « mal vivre » celui que l'actualité nous révèle chaque jour, **Voisenon a choisi d'emprunter un autre chemin. Un chemin plus paisible, plus harmonieux, celui d'un urbanisme maîtrisé, à taille humaine et d'un environnement rural protégé.**

Bien sûr, notre village à la superficie si ramassée, coupé par deux routes départementales et à la croisée des grands ensembles de l'ex-ville nouvelle de Sénart et des portes de Melun que certains aiment à décrire comme indépendant, voire différent à l'image d'un célèbre village de bande dessinée. **Force est de constater qu'ils n'ont pas complètement tort : nous, citoyens, veillons scrupuleusement à faire fructifier -Voisenon notre bien commun-, à adapter notre village aux enjeux et aux défis nouveaux, sans jamais pervertir son âme.**

Nous avons collectivement subi toutes les contraintes liées à cette pandémie mais également toutes les contraintes liées aux nouvelles règles qui veulent détricoter nos spécificités rurales et briardes.

Sachez que les élus qui m'entourent sont durablement mobilisés sur tous les fronts pour répondre aux enjeux actuels et à venir. **Nous ne baissons pas la garde. Nous faisons front ensemble et nous nous armons ensemble de patience pour garder le droit chemin pour notre village. C'est notre espoir, notre avenir et notre conviction collective qui paiera.**

Dans ce numéro, vous allez découvrir une synthèse du budget municipal de l'année 2021 adopté à l'unanimité du Conseil municipal et travaillé avec l'ensemble des élus. **Il est le reflet de nos ambitions pour réaliser l'avenir de notre village et de nos convictions. Nous phasons les travaux pour respecter la parole donnée en fonction de nos moyens.**

La belle saison et la reprise progressive nous engagent à lancer les chantiers qui prennent du temps. Nous verrons la transformation durable du centre-village où le piéton retrouvera sa place durablement sécurisée.

Les chantiers sur les bâtiments publics vont également voir le jour grâce à l'aide précieuse de personnes écartées un temps du droit chemin et qui contribuent maintenant au bien-être de tous. Tout comme vous, ils nous ont fait confiance. Nous le faisons aussi.

Voisenon continuera donc d'emprunter son chemin sans renier son histoire. C'est ce que vous avez pu découvrir dans les précédents numéros et que vous découvrirez dans celui-ci.

Vous y trouverez comment nous faisons collectivement fructifier notre bien commun, le bien le plus précieux avec l'espoir de se retrouver et de le réaliser ensemble.

En espérant servir d'exemple au plus grand nombre.

*Chaque jour à vos côtés pour préserver
notre ruralité et notre bien le plus
précieux -
Je vous souhaite un bel été !
Avec toute ma conviction et
celle de l'équipe Municipale,*

Le Maire,
Julien AGUIN

04 DOSSIER : à Voisenon, décider, ...

Les bases d'un avenir durable

Le Conseil municipal du 7 avril 2021 a approuvé à l'unanimité le budget primitif du village pour l'exercice 2021. Un budget qui devrait permettre la réalisation de projets présentés aux voisenonais lors des élections sur lequel notre Maire, Julien AGUIN y revient pour nous.

Qu'est-ce qu'un budget primitif ?

En finances locales, un budget primitif est un budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice.

Ce budget peut par la suite être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou encore du budget supplémentaire.

Votre début de mandature ne présente pas un comportement autocrate pourtant vous n'avez pas délégué les finances à un Adjoint, ni à un Conseiller.

1. Quelles réflexions vous ont amené à ce choix ?

Cette réflexion était avant tout un choix de la liste que j'ai conduite aux élections municipales de 2020 où mes colistiers ont souhaité que les finances soient en partie concertée et partagée avec l'ensemble du Conseil municipal.

Les choix arbitraires qui ont été menés jusqu'à notre élection ont causé beaucoup de dégâts. Des aménagements coûteux, plus esthétiques que nécessaires, ont creusé la dette et la capacité de financement du village.

Pour toutes ces raisons, la majorité municipale m'a demandé d'assurer la présidence de la commission des finances et de garantir avec les services municipaux le suivi budgétaire. Le budget étant la synthèse des décisions du Conseil municipal, il me semble logique que le Maire, dans son rôle d'ordonnateur, assure cette mission.

2. Comment associez-vous concrètement Adjoints et Conseillers à la responsabilité budgétaire ?

Il a été convenu avec l'ensemble du Conseil municipal de créer un processus rapide de la décision publique afin d'être réactif et constructif tout en restant en phase avec les priorités et les réalités budgétaires.

Nous avons collectivement choisi de constituer des commissions facultatives et représentatives du Conseil municipal. Ces dernières émettent un avis technique et la Commission des finances assure un suivi périodique du budget.

Les Adjoints au Maire préparent les commissions techniques, les Conseillers municipaux amendent, valident ou proposent en concertation avec les avis des voisenonais et le Maire mandate la commande. Une vérification de la bonne exécution est faite par le Conseil municipal sur proposition du Maire ou de

l'Adjoint au Maire délégué.

Pour conclure, j'ai organisé avec les élus le triptyque : « Des idées décidées, un budget maîtrisé, des actions organisées ».

Au 20 mai 2021, la commune enregistre 178 407,93€ de déficit antérieur reporté :

1. Quel pourcentage du budget cette somme représente-t-elle ?

Je n'ai pas le chiffre exact en tête mais je peux vous indiquer que cela représente environ 20% du budget de fonctionnement. Ce qui n'est pas neutre.

2. Quelles sont les dépenses effectuées avant ce budget qui ont induit ce déficit ?

Elles relèvent de plusieurs ordres mais les plus coûteuses et les plus notables sont :

- La mairie actuelle inaugurée en 2003 (crédit en cours de finalisation) ;
- La création de la placette du centre-village (un crédit en cours) ;
- L'aménagement du passage de bus devant l'école Constant Duport qui a conduit à la démolition de la cour historique de la mairie-école ;
- Des commandes de travaux non phasés dans le temps et sans avoir eu recours à des subventions ;
- Le manque de révision des contrats passés par la mairie (ex. : assurances, etc.)

On constate que les dépenses de fonctionnement engagées représentent en moyenne 40% du budget voté, nous sommes au 5ème mois 5/12 = 41%, c'est vraiment équilibré.

1. Pensez-vous pouvoir continuer sur ce rythme ?

C'est tout à fait possible grâce à la méthode de travail que nous avons collectivement mise en place et que j'ai citée précédemment. Malheureusement, l'héritage

laissé depuis quelques décennies nous oblige voire nous engage à redoubler d'efforts et de vigilance.

Il faut accepter d'aller chercher les financements là où ils sont afin de pouvoir rééquilibrer, à juste titre, les impôts donnés au Département, à la Région, aux usagers des petites communes et non pas qu'elles servent les grandes qui ont des services pour répondre à tous les appels à projets.

Je me bats au quotidien pour faire reconnaître la voie des villages comme Voisenon notamment au sein de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne et de France.

Ma conception sur ce sujet : « Être inerte, c'est être battu. »

2. Pour quelle raison exceptionnelle accepteriez-vous d'y déroger ?

Simplement en cas d'extrême urgence ou d'imprévu : dérogation qui serait, bien évidemment, validé par le Conseil municipal. Ma seule ambition est de protéger les intérêts municipaux.

Propos recueillis par Anne DESBLACHES pour Avenue de l'Info.

Que fait le village avec 100€ ?

Souvent présenté avec des lignes et des colonnes difficilement compréhensibles, nous avons souhaité, dans ce dossier détailler les finances communales avec des schémas facilitant la lecture.

La Commune tente de dédier une grande part aux investissements incluant le travail des agents techniques.

La réfection des bâtiments et des voiries constitue une majeure partie des finances car l'entretien n'a pas été suffisamment régulier. Il est assurément phasé dans le temps.

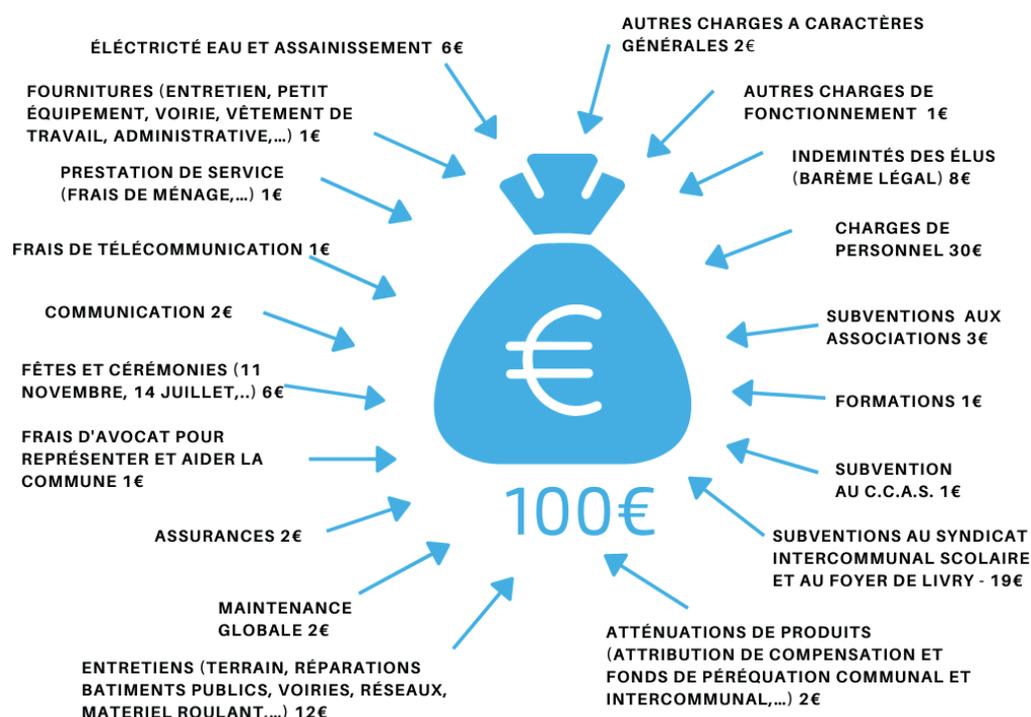
Dans le débat d'orientation budgétaire adopté par le Conseil municipal, il a été prévu de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement pour laisser une bonne marge de manœuvre à l'investissement dans des travaux utiles à tous.

La Commune consacre beaucoup aux budgets

annexes (le C.C.A.S. par exemple) et à la participation au syndicat intercommunal scolaire. La contribution de Voisenon au syndicat scolaire représente 60% de son propre budget. C'est dire la part importante qu'occupe les affaires scolaires dans un budget.

L'objectif a été de mieux doter le Centre communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) afin de pouvoir renforcer l'action envers les séniors notamment la création éventuelle d'un portage de repas à domicile.

Équilibrer les dotations pour chaque âge de la vie, c'est mission à laquelle Monsieur le Maire et son équipe municipale tente de répondre à travers les actions budgétaires.



06 DOSSIER : à Voisenon, décider, r

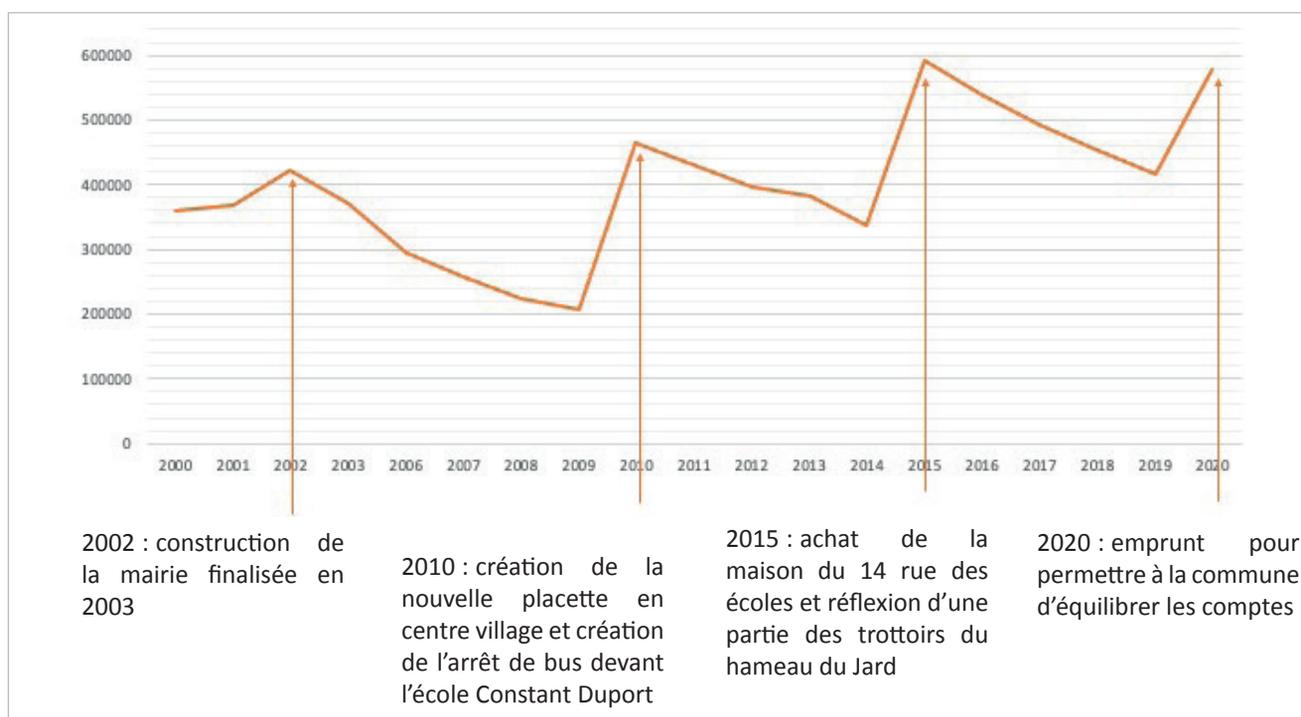
Historique budgétaire

Dans cette partie, nous allons vous expliquer comment l'actuel Conseil municipal travaille de manière concertée le budget sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Les élus étudient l'endettement communal. Cela

permet de voir s'il est possible pour eux de proposer le recours à l'emprunt pour financer de gros projets : refaire des rues appartenant à la commune, refaire une salle de classe, un bâtiment, etc.

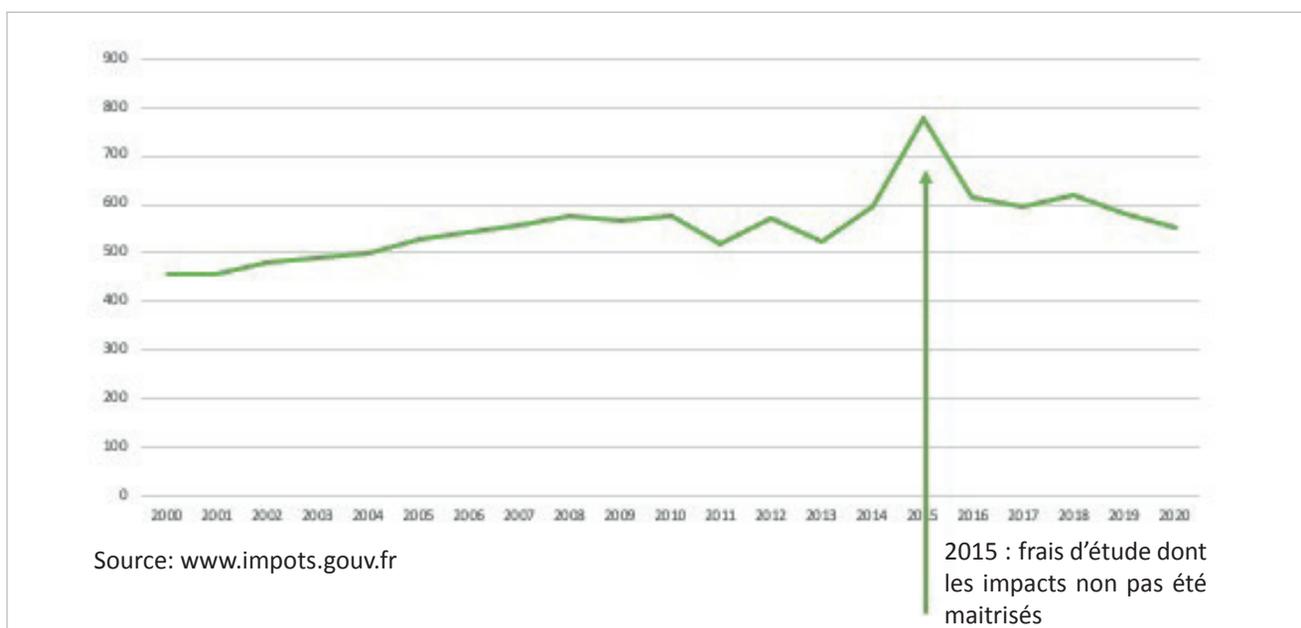
Voici l'historique de la dette voisenonaise :



Par la suite, il est analysé toutes les dépenses de fonctionnement qui viennent accompagner les investissements du village étudiés précédemment.

Voici l'historique des dépenses de fonctionnement

par habitant. Il permet de retracer les hausses et les baisses des dépenses permettant aux services municipaux de fonctionner :



3 questions à ...



Jacqueline BESNARD,
Conseillère municipale

Votre légitimité ?

Voisenonaise depuis 50 ans, les gens d'ici me savent attachée au village, à sa propreté, et connaissent mon envie de faire bouger les choses.

Votre objectif ?

Embellir notre village pour le rendre plus agréable et accueillant.

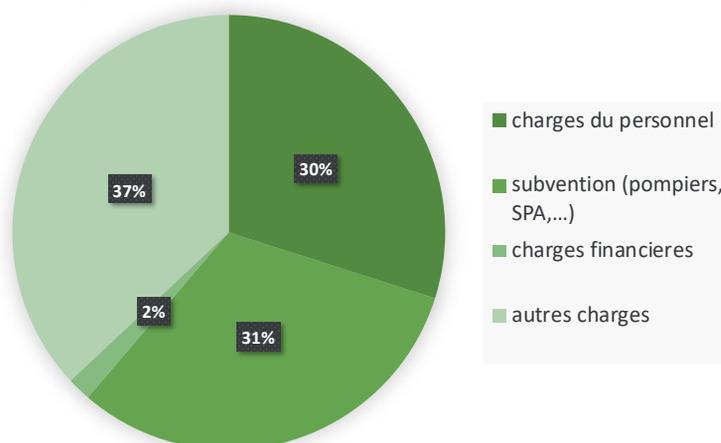
Vos actions ?

Je mets toute mon énergie pour redonner vie et couleur à notre village si longtemps laissé à l'abandon dans le respect de l'environnement, tout en maîtrisant les dépenses de la commune. J'interviens beaucoup dans le cimetière et me suis notamment occupée des tombes à l'abandon.

Le diagramme ci-dessous précise la répartition de ces dépenses permettant aux élus et aux services municipaux d'assurer leur mission de service public mais également d'étudier les possibilités

d'investissements à venir sans avoir nécessairement recours à l'emprunt mais plutôt aux subventions proposées par le Département, la Région ou bien même l'État.

Charges réelles de fonctionnement de Voisenon en 2019



Info+ :

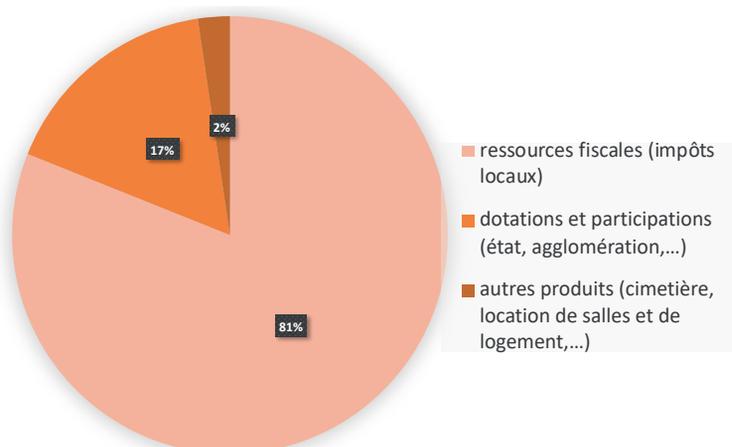
Les charges de fonctionnement de la commune ont baissé de 4,2% entre 2019 et 2020.

Dans les différentes communes de France, on parle souvent de dépenses qui constituent la majeure partie du travail et du rôle des élus et des services municipaux dans le cadre du suivi régulier du budget dont Monsieur le Maire est l'ordonnateur*. Cependant, les élus doivent également se pencher sur l'arrivée des recettes communales afin de pouvoir savoir comment l'impôt des contribuables va être utilisé et surtout d'où il provient (État, agglomération, etc.)

*Qu'est-ce qu'un ordonnateur ?

Les ordonnateurs remplissent une fonction de décideurs financiers ; ils sont les seuls habilités à apprécier l'opportunité d'une dépense ou à constater l'existence d'une recette. L'article 10 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) du 7 novembre 2012 dispose que « les ordonnateurs prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses ».

Produit de fonctionnement de Voisenon en 2020



Info + :

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

En quelques chiffres :

- 81% du fonctionnement de la commune est payé par les impôts locaux
- La dotation et participation de l'état et de l'agglomération a baissé de 24,3% entre 2019 et 2020 et de 20,6% entre 2016 et 2020
- L'attribution de péréquation et de compensation donné par l'état à la commune a été réduite de 78,3% entre 2019 et 2020.

08 DOSSIER : à Voisenon, décider, r

Historique budgétaire

L'État assure, pour le compte des collectivités territoriales, la gestion des impôts directs locaux qui constituent une de leurs ressources essentielles.

L'importance des impôts locaux s'apprécie à un triple point de vue :

Financier, car ils constituent la recette d'équilibre des budgets locaux :

- Ils représentent presque la moitié des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Leur poids dans l'ensemble de la fiscalité française est très important.

Ainsi, en 2014, les produits encaissés de l'ensemble de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes foncières, contribution économique territoriale et imposition forfaitaire des entreprises de réseau) représentaient près de 98,2 milliards d'euros (95,7 milliards en 2013).

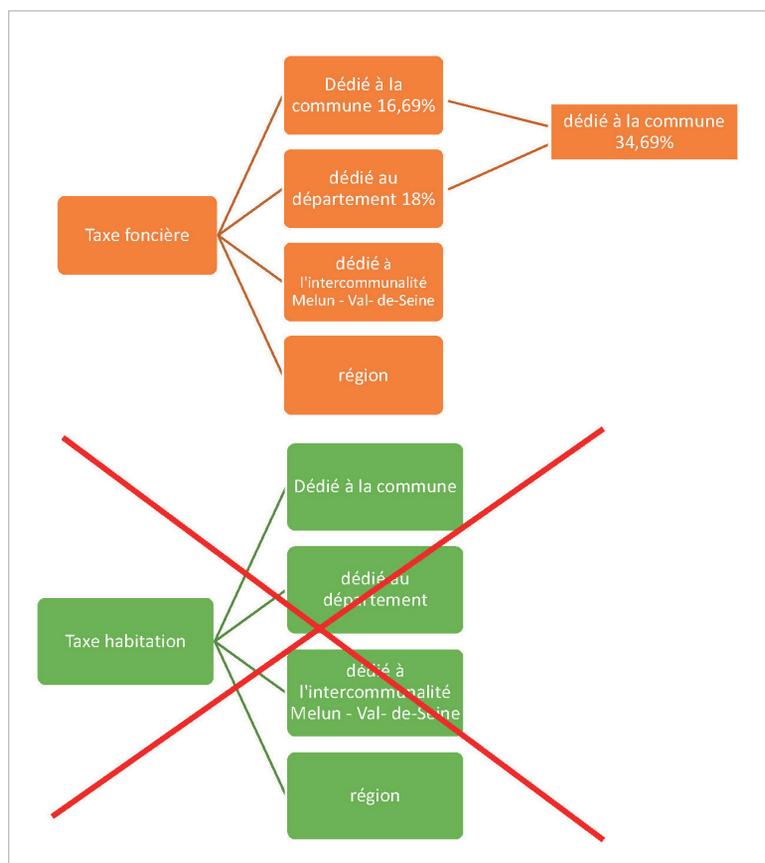
Politique : ce sont les seules ressources sur lesquelles les collectivités territoriales exercent une maîtrise sur leur taux et leur répartition.

Économique et social : l'importance du prélèvement subi par les ménages et les entreprises et son augmentation régulière ont conduit l'État à une intervention croissante ces dernières années qui s'est traduite par la prise en charge par le budget national d'importants allègements de cotisations.

En 2014, le montant des compensations versées par l'État aux collectivités au titre des exonérations et allègements des impôts directs locaux s'est élevé à 2,8 milliards d'euros ; ainsi, l'État s'est substitué aux contribuables par le biais des dégrèvements et des plafonnements des cotisations pour un montant de plus de 11,5 milliards d'euros.

Au sein du ministère des Finances et des comptes publics, c'est la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui a en charge cette mission. Monsieur le Maire dans sa mission d'ordonnateur des finances communales est en lien permanent avec le Trésorier payeur général des finances publiques de Melun dont nous dépendons.

Voici un petit schéma pour mieux vous expliquer :



Info+ :

Taxe habitation : est un impôt s'appliquant à chaque personne (propriétaire ou locataire) disposant d'un bien immobilier.

La loi de finances de 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation est définitivement supprimée en 2020.

Pour compenser la perte de produit des taxes d'habitation des communes, l'état a décidé d'allouer la taxe foncière dédié au département, à la commune.

Les taux d'imposition de 2021, n'ont pas augmenté

Si vous souhaitez plus d'explications sur le budget, vous pouvez demander à consulter les documents sur simple rendez-vous auprès des services municipaux.

Monsieur le Maire vous reçoit, sur rendez-vous soit :

- par téléphone au 01 60 68 29 00
- par e-mail sur mairie@voisenon.fr

3 questions à ...



Fanny LIDOUREN,
Conseillère
municipale

Votre légitimité ?

Être élue suppléante au syndicat scolaire, commission urbanisme et animation est une forme de continuité car j'étais auparavant élue au sein de l'association des parents d'élèves de Voisenon.

Votre objectif ?

Soutenir les demandes quand elles sont judicieuses, réinstaurer une organisation quand il y a problèmes et questionnements.

Vos actions ?

Je suis surnommée «Mme CESU», j'aide les parents à régler les factures périscolaires dont le syndicat a besoin pour fonctionner. Et nous avons mis en place le «e-CESU» en avril 2021.

CESU : Chèque emploi service universel

A Voisenon, le Conseil municipal fixe les taux d'impositions communaux qui seront calculés selon les bases fiscales de la Loi de Finances qui est votée chaque année au Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de Seine-et-Marne, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 18%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020.

Budgets complémentaires

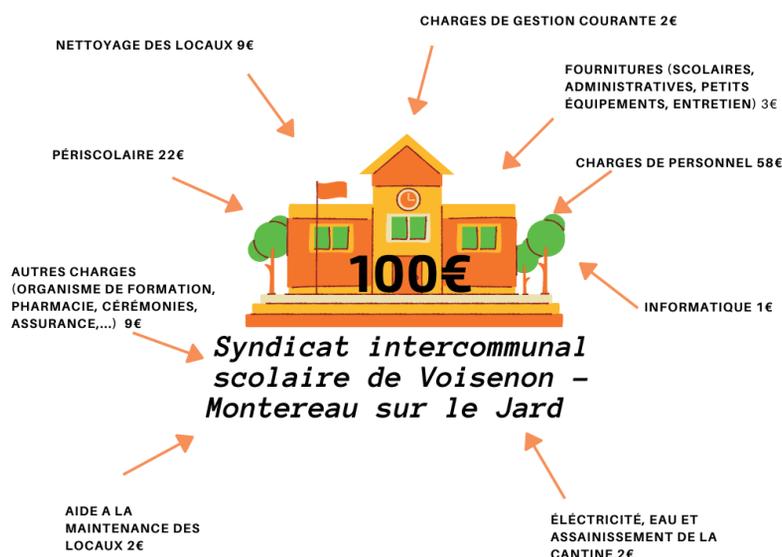
Notre village est partie prenante dans trois structures qu'elle subventionne et qu'elle gère avec d'autres instances comme :

Le Centre communal d'Action sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administré par un Conseil d'administration présidé par Monsieur le Maire. Il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Monsieur le Maire et son équipe ont doté le C.C.A.S. d'un budget d'environ 10 000€ contre 1 000€ auparavant.

Le syndicat intercommunal scolaire de Voisenon – Montereau-sur-le-Jard est un établissement public de

coopération intercommunale organisé en vue de coopérer sur des services d'intérêt intercommunal pour la gestion du regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) imposé par l'Académie de Créteil. Doté d'une structure propre, il est régi par des règlements et lois qui en fixent les cadres juridiques et réglementaires.

Le foyer de la Chesnaie est également un syndicat ou établissement public de coopération intercommunale pour la gestion du foyer-résidence de personnes âgées dont Voisenon est membre fondateur depuis 1973.



AVI Patrimoine

Les éditions de 1935 et 1981 étant épuisées, l'association AVI Patrimoine de Voisenon se devait de perpétuer cette monographie. Cet ouvrage transporte dans le temps, il est essentiel à la mémoire du village. Il permet de comprendre pourquoi l'ancienne Orangerie du château de Voisenon (aujourd'hui Institution NAZARETH) a été transformée en chapelle pour permettre un lieu de culte.

Cette édition est enrichie de photos en page centrale.

Le livre est au prix de 18 €

Contact : Claudine CARÉ 06 78 80 44 64



Association Sportive et Culturelle de Voisenon (ASCV)



Après les cours de Pierre-Cédric, dit PC, parti pour d'autres horizons professionnelles, c'est Marie-Noëlle FRANCOIS, dit MARY ZUM'AFRO, qui est notre professeure. Arrivée en début d'année, elle a su prendre avec succès le relais. Vive Zoom, qui permet à nos « Zumbettes » de continuer de s'entraîner le Mardi soir.

Une petite éclaircie à l'horizon, si tout va bien, reprise mardi 15 juin au Mille-Club. Par contre, pour des soucis de préventions des risques, nous préférons reporter les tournois du 5 juin pour la belote, et du 6 juin pour la pétanque...

Prenez soin de vous ! Avec NOUS ! Vous pouvez toujours nous rejoindre, même pour un essai.

Sportivement vôtre.

Contact : Mme Sophie MERCIER,
Présidente 06 27 75 06 87

ascv.voisenon@orange.fr

<https://www.facebook.com/ascv.voisenon>

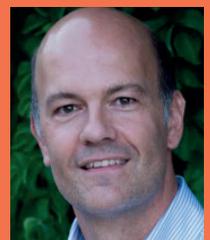
Bibliothèque municipale

A la bibliothèque municipale, nous avons la chance de posséder deux livres écrits par Alexandre S. LANG, un auteur voisenonais, qui a eu la gentillesse de nous les dédicacer.

Ses livres, «Pandémie, l'Effondrement» et «Pandémie, Aube Rouge» sont parus en 2014 et 2016 et se sont vendus par milliers dans le monde.

Prémonitoires, ils traitent de l'effondrement du monde à la suite d'une pandémie d'un nouveau genre provenant de Chine.

Mensonges d'état et manipulations finissent par provoquer l'irréparable et amènent la France à jouer malgré elle le rôle de dernier îlot de résistance organisée dans le monde.»



L'Orangerie

Horaires des messes du secteur :

- Dimanche 6 Juin – Montereau sur le Jard Accueil des agriculteurs -
- Dimanche 13 Juin - Voisenon - **Premières communions**
- Dimanche 20 Juin - Maincy
- Dimanche 27 Juin - Moisenay

Pour plus d'informations :

M. Felix LUNA, Président de l'Orangerie
luna.mado@gmail.com



RAPPEL les activités des associations sont susceptibles d'être modifiées, adaptées ou annulées en fonction des réglementations gouvernementales à venir.

Familles Rurales Voisenon

Reprise des activités

Avec l'allègement des mesures sanitaires nos activités régulières vont reprendre : informatique pour les seniors, atelier d'équilibre, patchwork, anglais... Nous vous tiendrons informés des dates précises de reprise.

Accueil de loisirs en juillet

Sauf modification des règles sanitaires, l'accueil de loisirs sera ouvert le mois de juillet. Pensez à inscrire rapidement vos enfants compte tenu des capacités d'accueil.

Nous allons également démarrer une structure pour les pré-ados (6^{ème} et 5^{ème}), trop grands pour l'accueil de loisirs traditionnel, trop jeunes pour rester seuls à la maison. Un programme original est en cours d'élaboration mêlant activités de plein air, sorties, activités manuelles... avec pour objectif de rendre les jeunes acteurs de leur temps libre.

Tél. 09 50 13 49 89
president.frv@frvoisenon.net
<https://facebook.com/famillesruralesvoisenon> - <http://www.frv.fr>

Accompagnement numérique

Les démarches administratives se font de plus en plus par Internet ce qui peut en désorienter plus d'un. Nous sommes là pour vous accompagner et vous apporter conseil et assistance. Contactez-nous pour prendre rendez-vous.

Nous pouvons également mettre à disposition en libre-service des ordinateurs connectés à Internet.

Première récolte de miel

La première récolte de miel des ruches connectées installées près des jardins familiaux a eu lieu le 29 mai.



3 questions à ...



Teddy ETINOF,
Conseiller
municipal

Votre légitimité ?

J'ai étudié au centre du Jard, et suis revenu à Voisenon fonder ma famille. Handicapé moi-même, je comprends les problématiques d'accessibilité importantes, notamment avec les personnes âgées.

Votre objectif ?

Aménager, agrandir, créer, réfléchir : ce sont les maîtres mots de la commission dont je suis membre, pour la mobilité de tous. Je pense aux personnes en fauteuil mais aussi à celles qui souffrent d'autres handicaps.

Vos actions ?

L'aire de jeux est aujourd'hui aux normes. Nous étudions actuellement comment agrandir les trottoirs, y prévoir des bateaux, rendre la boulangerie accessible.

Cultures and Co

L'association Cultures and Co propose des ateliers nature le samedi 12 juin à Voisenon.

Les enfants pourront réaliser un mini-jardin comestible avec des herbes aromatiques et des plantes potagères. Ces ateliers sont animés par les bénévoles de l'association et encadrés par un animateur nature professionnel.

Cultures and Co propose
DES ATELIERS NATURE



L'association Cultures and Co propose des ateliers nature pour les enfants de 4 à 12 ans. Venez créer votre mini-jardin avec un animateur nature.

SAMEDI 12 JUIN - 15H ET 16H
DERRIÈRE LA SALLE DU MILLE-CLUB À VOISENON

Inscriptions : culturesandco@ecomail.fr
Participation de 5 euros par famille



Pour participer à ces ateliers, envoyez-nous un mail à :

culturesandco@ecomail.fr avec l'horaire de l'atelier (15h ou 16h) et le nombre d'enfants. Les parents sont invités à participer avec leurs enfants.
Participation : 5 euros par famille.

Notre association Cultures and Co s'est créée sur Melun et les communes voisines pour développer des actions autour de l'agriculture urbaine.

Nos objectifs : créer du maraîchage urbain, favoriser les circuits courts, proposer de l'éducation à l'environnement, notamment grâce à une ferme pédagogique.

Plus d'informations :

<https://www.facebook.com/groups/culturesandco>

Antenne relais

M. le Maire a organisé une réunion de riverains des lotissements du Hameau du Jard et de la Plaine du Jard assistés de Jacqueline BESNARD et Francis ROUSSET concernant un projet d'implantation d'antenne relais pour lequel nous ne sommes pas favorables même si le dossier est juridiquement viable.

La municipalité accompagne des riverains suivent le dossier.

Ensemble protégeons notre cadre de vie.



Le Maire au centre avec le dossier rose

Commémoration

La commémoration du 8 mai 2021 s'est tenue à 10 heures en Comité restreint. Nous avons commémoré la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

Cette cérémonie fut marquée par la présence de : Denis JULLEMIER, Vice-président du Département, Nathalie BEAULNES-SERENI, Conseillère départementale, Alexandre LANG, Lieutenant-Colonel de l'Armée de l'Air et de l'Espace, Alain LAMBERT, Président de l'Amicale des Anciens Combattants, Messieurs BLONDEL et PELCOQ, Portes-drapeaux de Voisenon et de Montereau-sur-le-Jard, Francis ROUSSET, Benoit DUVEAU, Adjoint au Maire, Nicolas DONATI, Conseiller délégué, ainsi que quelques voisenonais qui, de l'autre côté de la rue des Écoles, ont assisté à la cérémonie.

Se souvenir pour ne pas oublier et faire honneur aux voisenonais qui ont sauvé notre village, son agglomération et la France de la barbarie nazie et fasciste.



Fleurs

Jeudi 13 mai l'équipe communale d'animation a assuré la sélection et la livraison de commande groupée de fleurs. Les voisenonais ayant commandé ont pu récupérer leurs achats le samedi 15 mai au Mille-Club.



Voisenon, un village fleuri

Dans la feuille de chou n° 5 – Avril 2021, la municipalité avait lancé le concours des « maisons, jardins et balcons fleuris ». Vous avez jusqu'au 31 juillet pour envoyer une ou plusieurs photos de votre jardin, jardinières ou potager à l'adresse email de la mairie mairie@voisenon.fr en mentionnant votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.



Nouvelles entreprises

La Casa du Poulet propose des spécialités portugaises au poulet, tous les soirs et le week-end. Commander 24h avant au 06 66 84 30 31. Facebook : Casa du Poulet



Voisenonais depuis 4 ans, Alexandre a créé Saunier Plomberie en avril. Plombier-chauffagiste, il sera joignable tout l'été au 06 19 66 78 07 pour vos dépannages et installations.



Travaux d'embellissement

Les agents techniques de la commune et la personne soumise à un travail d'intérêt général ont repeint la porte de la bibliothèque, l'encadrement des fenêtres de la mairie et la barrière communale. Des travaux dans l'école ont été également réalisés.



Permanence

M. le Maire a tenu une permanence en Mairie le vendredi 14 mai, pour permettre aux Voisenonais de s'inscrire sur les listes électorales avant la date limite.



Aménagement

La Région, Le Département et la Commune ont décidé de faire cause commune pour assurer la sécurité des piétons et maîtriser le flux de véhicule pour notre village.

Avec le Département, la Région et l'équipe municipale : Voisenon avance dans ce dossier vital pour la sécurité.



3 questions à ...



Christian LE MOAL, Conseiller municipal

Votre légitimité ?

Je suis l'interface avec les gens du voyage car depuis mon enfance j'ai toujours eu des amis et relations dans cette communauté.

Votre objectif ?

Rapprocher les gens, lutter contre les préjugés. Certaines familles viennent depuis plus de 40 ans à Voisenon, elles y votent, y travaillent.

Vos actions ?

Depuis un an, j'ai géré l'arrivée de plusieurs groupes (sécurité, contrats avec la mairie sur les modalités de paiement pour l'eau et l'électricité...). J'ai également soutenu les personnes âgées pendant le confinement, participé à structurer l'association de la bibliothèque...

Info+ : La commune a signé une convention avec le Ministère de la Justice pour aider les agents communaux dans leur travail quotidien. Le travail d'intérêt général (TIG) est un travail gratuit effectué dans une association ou un service public. C'est une peine qui peut être proposée à l'auteur d'une infraction légère. La commune en a déjà accueilli quelques-uns.



Majorité - Réalisons l'avenir

Face à la crise sanitaire omniprésente nous faisons face à l'héritage de 2 mandatures qui ont failli dans leur gestion municipale : la première (2008-2014) poursuit dans la même opposition municipale constante à céder aux desideratas des intérêts particuliers et aux promoteurs au détriment de l'intérêt général ; la seconde (2014-2020) a commis des maladresses où des egos personnels se sont mis en avant au détriment d'une réflexion globale. Pourquoi utiliser les critiques et les méthodes d'un autre temps et tenter d'effacer un bilan non assumé ? Nous actons que l'opposition refuse la protection de notre cadre de vie s'opposant au classement les bois au sud du Jard et de Nazareth.

Nous récupérons 2 bilans difficiles : celui qui délibérément souhaitait urbaniser massivement la commune et favoriser les propriétaires terriens (la plupart n'habitait plus la commune) ; celui qui n'a pas su faire aboutir les projets nécessaires. Nous répondons aux évolutions de notre village quant au renouvellement de la population : une vingtaine de nouvelles familles nous ont rejoint. Nous sommes en phase avec les réalités du village avec le rajeunissement du département dont les 0/14 ans représentent 21,2% de sa population.

Bien loin des vaines polémiques, autour de notre Maire courageux et dynamique, nos engagements de campagne ont recueilli près de 73% des voix, ils sont tenus et même pour certains dépassés. Notre premier bilan : un urbanisme qui protège et valorise le patrimoine des Voisenonais (3259€ au m²), des finances -adoptées à l'unanimité- sur la voie du redressement avec des projets programmés, un entretien de la commune aux coûts maîtrisés avec l'accroissement de la propreté, un fonctionnement municipal démocratique et apaisé, des projets pour soutenir les associations et les plus fragiles tout cela malgré nos faibles moyens.

Contrairement à ce que certains veulent faire croire, nous avons une vision claire de ce que nous souhaitons pour notre village et nous sommes fiers que les Voisenonais qui, au détour d'une rencontre, nous encouragent vivement à soutenir notre Maire et ses élus à porter au plus haut les valeurs de ruralité, d'embellissement, de générosité, et la culture du résultat. Nous espérons qu'un véritable débat avec des propositions concrètes et constructives s'opèrera plutôt que de vaines critiques et polémiques d'un temps révolu. Nous sommes, avec Monsieur le Maire, solidaires pour être à votre service en réalisant l'avenir du Voisenon que nous aimons.

Minorité - Tous pour Voisenon

Enfin le retour de la convivialité après 18 mois de surveillance, de suspicion sanitaire, des mots oubliés ou créés comme confiné, masque, couvre-feu, cluster, etc. : au total 170 nouveaux mots. Enfin nous allons retrouver notre liberté d'action, le huis clos des conseil municipaux avec des retransmissions aléatoires, et fini le retour au domicile à 19 heures. Merci à tous les acteurs anonymes en première ligne qui nous ont aidé, soigné, les services de sécurité, de santé, de voirie, d'aide, d'assistance, les caissières, les services administratifs et techniques de nos communes. A tous un énorme MERCI.

Bref, revenons à l'actualité de notre village. Après 5 ans de gestation, nous allons accoucher de notre Plan Local d'Urbanisme. Après avoir payé 95% des honoraires soit plus de 25 000 € à la Sté URBANENCE entreprise en liquidation, sans récupérer les pièces du dossier, le dossier est repris par le Cabinet Rivière pour un montant similaire pour un coût total de plus de 50 000 € plus la facture complémentaire pour assister le CM dans la présentation du dossier au public.

Enfin, nous sommes dans la phase de l'enquête publique auprès des Voisenonais et l'on s'aperçoit que nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne pour les OAP de 1 à 4, les emplacements réservés ER 1 à 6, les emprises, les contraintes paysagères, les contraintes architecturales, les autorisations à construire dans des zones humides de 2 à 8 m de profondeur, les autorisations à construire en second rang, les autorisations à construire sur des espaces protégés, les autorisations à construire sur la consommation des espaces avec l'extension d'urbanisation, l'autorisation d'une STECAL au Moulin et pas sur d'autres sites similaires !

Et l'omission de parler du projet 14 rue des Ecoles « maison Gautreau » préempté initialement pour l'extension du groupe scolaire et des locaux associatifs. Que dire du classement ER n°2 de 1000 m² du hangar Viola pour l'extension des bâtiments scolaires en complément de la Maison Gautreau malgré une baisse logique des effectifs scolaires lié au vieillissement de la population. L'ER n° 4, dédié à l'extension des services techniques alors que la commune externalise de plus en plus les prestations d'entretien ?

Pour Info la prévision démographique VOISENON 2030 est de 1 250 habitants contre 1 133 habitants à ce jour Bonnes Vacances à tous. Bel été

S. HOARAU et J. LELOUP, Conseillers Municipaux d'Opposition. Nous avons atteint les 2500 caractères autorisés. STOP !!

Elections régionales et départementales - Dimanches 20 et 27 juin 2021



L'entrée se fait par l'école Constant DUPORT et la sortie par le Mille-Club. Les bureaux sont ouverts de 8h à 18h.

Munissez-vous de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur pour pouvoir voter

Les électeurs doivent venir avec un masque, un **stylo bleu** et s'ils ont une procuration un **stylo rouge**.



Un doute, une question ?
Les services municipaux sont à votre disposition.



Civisme

J'ai bien élevé mon humain



il ramasse mes



Naissances

La municipalité félicite les heureux parents de Tiago, Matéo COLONNA, né le 08 mai 2021.

Décès

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances aux familles de :
M. Jacques JOSÉ, décédé le 25 mars 2021
M. Marcel HURET, décédé le 04 Avril 2021
Mme Jeanne PLESNIK, décédée le 27 Avril 2021

Mariages et Pacs

M. le Maire a célébré la signature de PACS de M. Laurent REDON et de Melle Elodie MONNIER-BOURDIN le 11/05/2021. La municipalité félicite les nouveaux pacsés.





**Julien AGUIN, Maire de Voisenon
et le Conseil municipal**

**vous souhaitent un bel été
et vous invitent à
fêter le 14 juillet**



**Rendez-vous
Mercredi 13 juillet à 18h30
au Mille-Club**

**Musique, défilé aux lampions
et spectacle pyrotechnique
Restauration sur place**

